

CHAPITRE XVII.—COMMERCE INTÉRIEUR.

Ce chapitre du Commerce Intérieur du Canada commence par un état général des échanges interprovinciaux. Ceci est suivi des statistiques du commerce des grains, du bétail vivant et des produits animaux. Viennent ensuite les statistiques des entrepôts frigorifiques et des marchandises gardées en entreposage. A la fin du chapitre sont données les statistiques de différents services affectés au Commerce, y compris les paiements de primes, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les marques de commerce, les poids et mesures et l'inspection de l'électricité et du gaz. Cet aperçu du commerce intérieur est quelque peu écourté dans la présente édition de l'Annuaire afin de réserver un peu d'espace à la fin du chapitre pour d'importantes statistiques spéciales, données sous la forme de résumé, des résultats du recensement des établissements de commerce de gros et de détail en 1924,—la première tentative que nous avons faite d'établir ces statistiques au Canada et aussi une des premières dans l'univers.

Section 1.—Échanges interprovinciaux.

Le Canada peut être divisé en cinq grandes régions économiques, chacune d'elles tirant son caractère propre des occupations essentielles de sa population :

1. *La région de pêche, forestière et minière de l'est*, comprenant la vallée du fleuve Saint-Laurent, son estuaire et le littoral de l'Atlantique; en d'autres termes, les provinces maritimes presque en entier, la partie septentrionale de la province de Québec (anciennes limites, sans l'Ungava) et une portion du nord d'Ontario.

2. *La région agricole et industrielle de l'est*, constituée par les parties cultivées des provinces maritimes et des provinces de Québec et d'Ontario. Dans ces deux dernières provinces, les parties cultivées s'étendent le long de la rive nord du Saint-Laurent et occupent les vallées de ses tributaires.

3. *La région agricole centrale*, s'étendant depuis la vallée de la rivière Rouge jusqu'aux Montagnes Rocheuses et depuis la frontière qui sépare le Canada des États-Unis jusque vers le 56° latitude nord.

4. *La région de pêche, minière et forestière de l'ouest*, comprenant la partie occidentale de la province d'Alberta, la totalité de la Colombie Britannique et la partie méridionale du territoire du Yukon.

5. *La région de chasse et de pêche septentrionale*, s'étendant depuis les contrées colonisées jusque vers le cercle arctique et depuis le Labrador jusqu'à la côte du Pacifique et l'Alaska. Cette immense région est à peine habitée par des tribus indigènes nomades se livrant à la pêche et à la chasse; elles trouvent leurs moyens d'existence dans l'échange des pelleteries avec les marchands de fourrure ayant des établissements dans le pays ou bien avec quelques baleiniers et autres négociants qui visitent certaines parties de cette contrée.

Les produits de ces différentes régions diffèrent sensiblement les uns des autres; ni le poisson ni le bois de l'est ne ressemblent à ceux de la Colombie Britannique. Les besoins de la population canadienne ne se peuvent satisfaire que par l'échange entre les différentes régions de leurs produits respectifs.